

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 5 MAI 2015**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, cinquième jour du mois de mai deux mille quinze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec, via conférence téléphonique et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste, et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

9 h 30 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1684-05-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1685-05-15 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 31 mars 2015 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

Les points 1.1.1 C), 1.1.3 B) et F) de même qu'un résumé de l'état des travaux de planification de la gestion de l'urbanisation en cours sont discutés préalablement à tout autre point de l'ordre du jour.

1.0 **URBANISME**

CAPV2015-05-05

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis techniques

C) Municipalité de Saint-Alexandre - Règlement 15-281

M. Luc Mercier, maire de la municipalité de Saint-Alexandre, rencontre les membres du comité administratif pour discuter des objectifs du règlement 15-281 adopté par le conseil de la municipalité de Saint-Alexandre le 4 mai 2015. Suite aux échanges, le dossier est reporté au mois de juin.

1.1.3 Urbanisme - Divers

B) Zone agricole permanente - Démarches de la CPTAQ

Mme Caroline Roberge, aménagiste, soumet que la CPTAQ procède à la validation de la cartographie de la zone agricole suite à la réforme cadastrale. Il est mentionné que plusieurs disparités ont été constatées par rapport au décret du gouvernement du Québec, en conséquence, les membres du comité administratif recommandent l'adoption d'une résolution visant à demander à la CPTAQ d'obtenir un nouveau décret de la zone agricole permanente qui sera basé sur la réforme cadastrale.

F) Gestion de la plaine inondable - Suivi du dossier

Mme Caroline Roberge soumet les recommandations des comités Schéma d'aménagement et du comité formé pour l'analyse des plans de gestion de la plaine inondable. Il est par ailleurs mentionné qu'avant de procéder à la réalisation d'un plan de gestion ou des démarches visant à faire modifier les codes d'inondation (ex. : ville de Laval), le conseil devra obtenir l'abolition de la zone d'intervention spéciale (ZIS) par le gouvernement du Québec.

APARTÉ - Gestion de l'urbanisation régionale

Mme Caroline Roberge soumet une cartographie adaptée à chaque municipalité laquelle résume les échanges intervenus lors des récentes rencontres en ce qui a trait à la gestion de l'urbanisation. À cet effet, chaque membre du conseil et la direction générale recevront ce document visant à être entériné par les conseils municipaux locaux.

M. Pierre Chamberland et M. Jacques Landry quittent la réunion.

1.1.1 Avis techniques

A) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 1273

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1273 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement soustrait une zone de l'obligation d'être desservie par un réseau d'aqueduc et d'égout et d'être adjacente à une rue publique.

B) Municipalité de Lacolle - Règlement 2008-0085-35

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2008-0085-35 de la municipalité de Lacolle, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement définit des règles pour la mise en place de clôtures sur le territoire de la municipalité.

D) CPTAQ - Saint-Jean-sur-Richelieu - Lot 4 223 134

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, que l'aliénation et l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture du lot 4 223 134 du cadastre du Québec est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire. En l'occurrence, ce projet vise la régularisation de l'emprise de la rue de la Pépinière et l'aménagement d'un cercle de virage afin de faciliter le déneigement et la circulation (dossier 409452).

1.1.2 Modifications

A) Avis d'entrée en vigueur du règlement 514

Le directeur général soumet que le règlement 514 modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu est entré en vigueur conformément à la Loi le 21 avril 2015, suite à un avis du sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire émis à cette fin. Ce règlement vise une dérogation en plaine inondable pour la construction d'un nouveau pont à Saint-Jean-sur-Richelieu.

B) Énoncé de vision stratégique - Adoption

Mme Caroline Roberge dépose le rapport de consultation publique sur le projet d'énoncé de vision stratégique. Les membres du comité administratif recommandent l'adoption de l'énoncé de vision stratégique le 13 mai prochain.

1.1.3 Urbanisme - Divers

A) RQES - Demande de partenariat

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'acquiescer à la demande de partenariat du Réseau québécois sur les eaux souterraines considérant que l'étude est désormais complétée.

B) Point préalablement discuté.

C) PIIRL - Adoption

Suite à la séance de travail qui se tiendra le 7 mai 2015, les membres du comité administratif recommandent l'adoption du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) et son acheminement au ministère des Transports du Québec.

D) Éradication de la châtaigne d'eau - Renouvellement d'entente

Le directeur général soumet que le MDDELCC sollicite la participation de la MRC du Haut-Richelieu aux efforts de récolte pour la saison 2015-2016 et ce, par le biais d'une nouvelle entente. Considérant que ce dossier n'a pas été prévu aux prévisions budgétaires 2015, un avis à cet effet sera transmis.

E) Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Il est mentionné que chaque municipalité doit adopter un règlement suite à l'entrée en vigueur de dispositions du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection. Il est mentionné que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu y a déjà procédé en conséquence, chacune des municipalités est invitée à consulter ce dernier.

F) Point préalablement discuté.

G) Projet de parc éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville - Personne ressource

Les membres du comité administratif délèguent Mme Caroline Roberge à titre de personne ressource dans le cadre des audiences publiques concernant le projet d'implantation d'un parc éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville pour répondre par écrit aux questions des commissaires du BAPE.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Projet de Loi 28 - Adoption et suivi

Le directeur général soumet qu'au cours des prochaines semaines, le gouvernement du Québec soumettra les différents paramètres concernant l'aide financière au développement économique local et régional. Le tout a été discuté dans le cadre d'une rencontre avec les préfets de la Montérégie et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Me Pierre Moreau, le 25 avril dernier.

2.2 Conseil économique du Haut-Richelieu

2.2.1 Mandat

Les membres du comité administratif recommandent d'entériner une résolution visant à mandater le Conseil économique du Haut-Richelieu afin de favoriser le développement local et régional. Il est mentionné qu'advenant la signature d'une entente de services avec le CEHR, les TPS et TVQ devraient peut-être être assumées par la MRC.

2.2.2 Règlements généraux

Les règlements généraux du Conseil économique du Haut-Richelieu seront modifiés de sorte que la présidence de l'organisme soit occupée par un élu de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Par ailleurs, toutes les décisions à volet financier seront prises aux deux tiers. Finalement, le nombre d'administrateurs sera fixé à neuf (9). Des procédures interviendront également afin de modifier le nom de sorte à enlever le terme « (CLD) ».

2.2.3 Nomination des administrateurs

Considérant que les règlements généraux du CEHR prévoient la nomination des administrateurs par le conseil de la MRC du Haut-Richelieu, les membres échangeront préalablement à la séance du 13 mai 2015 quant aux personnes à être désignées.

2.2.4 Ratification des résolutions

Le procureur du Conseil économique du Haut-Richelieu suggère que la MRC du Haut-Richelieu, à titre de membre, ratifie les résolutions des administrateurs qui seront entérinées le 6 mai 2015 en ce qui a trait à la modification des règlements généraux et lettres patentes. Le tout sera donc ratifié lors de l'assemblée générale annuelle du CEHR qui se tiendra le 6 mai 2015 où M. Michel Fecteau, préfet, représentera la MRC du Haut-Richelieu à titre de membre du CEHR.

2.2.5 Quote-part supplémentaire/Augmentation de l'aide financière

Dans le cadre de la réorganisation du Conseil économique du Haut-Richelieu, un poste de démarcheur avait été préconisé. Suite à de plus amples analyses, un adjoint à la direction générale serait plutôt envisagé. Ce poste générerait des dépenses de plus ou moins 135 000\$ par année (salaire, avantages marginaux, déplacements, représentations, équipement de bureau, frais informatiques, téléphone cellulaire, etc.). Pour 2015, puisque la moitié de cette dépense est à envisager, le préfet M. Michel Fecteau suggère qu'au lieu d'une quote-part supplémentaire acheminée à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, les dépenses pourraient être prélevées à même les surplus du Conseil économique du Haut-Richelieu. Par ailleurs, pour l'année 2016, si l'aide financière annuelle accordée actuellement au Conseil économique du Haut-Richelieu est maintenue au même montant, ces dépenses auraient pour effet d'augmenter l'aide financière annuelle future. Il est mentionné que le nouveau conseil d'administration se penchera sur le budget du CEHR.

CAPV2015-05-05

2.2.6 Rencontre avec les représentants du CEHR

Les membres du comité administratif reportent la rencontre avec les représentants du Conseil économique du Haut-Richelieu relativement au rapport d'activités 2014 puisque plusieurs discussions interviendront relativement aux modifications législatives récemment apportées.

2.2.7 Remboursement de publicité saisonnière

Les membres du comité administratif autorisent le versement d'une somme de 53 000\$ au Conseil économique du Haut-Richelieu pour le remboursement des dépenses de publicité saisonnière, le tout ayant été prévu au budget 2015.

2.3 Entente tripartite de développement culturel

2.3.1 Projets 2015

Lors de la séance ordinaire du 13 mai 2015, la liste des projets devant se réaliser au cours de l'année 2015 sera déposée aux membres pour entérinement.

2.3.2 Bilan de l'entente 2013-2015

Les membres du comité administratif recommandent d'adopter le bilan 2013-2015 de l'entente tripartite de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications, la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la MRC du Haut-Richelieu.

2.4 Pacte rural 2014-2019 - Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois - Projet « Agrandissement du local des loisirs » - Demande d'aide financière et réunion du comité de suivi

Le directeur général soumet que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois déposera le projet « Agrandissement du local des loisirs ». À cet effet, la réunion du comité d'analyse de la MRC se tiendra préalablement à la séance régulière du 13 mai 2015.

3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Plateformes de compostage - Suivi du dossier

Le directeur général soumet que le dossier est toujours en cours d'analyse auprès de la CPTAQ.

3.2 Règlement 389 - Modification

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion lors de la session ordinaire du 13 mai 2015 afin de modifier le règlement 389 de sorte à désigner le matériel électronique et informatique à titre de déchets non admissibles dans le cadre des collectes porte à porte.

3.3 Programme sur la redistribution de redevances - Rapport annuel

Le directeur général soumet que le conseil de la MRC du Haut-Richelieu doit adopter une résolution visant à ratifier le rapport annuel pour le suivi des PGMR à transmettre dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

4.0 FONCTIONNEMENT

4.1 Finances

4.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 13 mai prochain.

4.1.2 Dépôt du rapport prévisionnel et de l'état comparatif

Le directeur général soumet que le rapport prévisionnel et l'état comparatif semestriel seront déposés aux membres du conseil le 13 mai prochain (art. 176.4 du C.M.).

4.2 Fonctionnement - Divers

4.2.1 Sports Québec - Finales des Jeux du Québec

Les membres du comité administratif réfèrent à chaque municipalité locale le soin d'analyser la demande de candidature acheminée par Sports Québec en vue des finales des Jeux du Québec de l'été 2018 et de l'hiver 2019.

4.2.2 Demandes d'appui

A) MRC de Brome-Missisquoi - Régime de compensations de Recyc-Québec

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC de Brome-Missisquoi afin que Recyc-Québec fournisse les données relatives à la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles de chacune des municipalités locales.

B) MRC Rimouski-Neigette - Incitatif financier/Pompiers volontaires ou à temps partiel

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC Rimouski-Neigette afin d'obtenir, entre autres, la mise en place d'un programme spécifique pouvant assurer la sécurité du revenu et la protection de l'emploi d'une personne qui serait recrutée pour servir sa collectivité à titre de pompier volontaire ou à temps partiel et d'envisager diverses mesures pour faciliter le recrutement et la rétention des effectifs à temps partiel.

5.0 COURS D'EAU

5.1 Adoption du règlement 516

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 516 abrogeant toutes dispositions existantes concernant les cours d'eau Dubuc, branche Nord en la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois; Rivière du Sud, branche 27A en la municipalité de Saint-Sébastien; Martel, branche 6 (Rivière du Sud, branche 7) en la municipalité de Saint-Alexandre; Rivière du Sud-Ouest, branche 44 en la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et Racine-Harbec, amont de la branche 1 et sa branche 1 en la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

5.2 Procédures d'ouverture des soumissions et diffusion de renseignements - Modifications

Le directeur général soumet que désormais, afin de minimiser les risques de recours auprès de la Commission de l'accès à l'information relativement à des renseignements financiers qui pourraient être protégés en vertu de la Loi, les prix unitaires de toutes les soumissions ne seront plus diffusés publiquement. Seuls les prix totaux forfaitaires seront divulgués. Toutefois, les prix unitaires du soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat seront intégrés au contrat et ce dernier s'avère accessible au public. Par ailleurs, pour les membres du conseil afin de faciliter la prise de décision, un tableau « confidentiel » sera soumis, lequel reflètera l'ensemble des renseignements fournis par tous les soumissionnaires.

5.3 Rivière du Sud, branche 66 - Municipalité de Saint-Sébastien - Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives au nettoyage et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Pêches et Océans pour la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 66 de la rivière du Sud.

5.4 Petite rivière Bernier, branches 7, 7A et 7B - Municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Jean-sur-Richelieu

5.4.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 7, 7A et 7B de la Petite rivière Bernier situées en les municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Jean-sur-Richelieu.

5.4.2 Octroi de contrat

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Béton Laurier inc. en vue de la réalisation des travaux de nettoyage dans la Petite rivière Bernier, branches 7, 7A et 7B, pour un montant total de 65 210,40\$ (taxes en sus).

5.5 Cours d'eau côté Sud du chemin de la 1^{ière} Grande Ligne - Municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Jean-sur-Richelieu

5.5.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le cours d'eau Côté Sud du chemin de la 1^{ière} Grande Ligne situé en les municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Jean-sur-Richelieu.

5.5.2 Octroi de contrat

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Alide Bergeron et Fils Ltée en vue de la réalisation des travaux de nettoyage dans le cours d'eau Côté Sud du chemin de la 1^{ière} Grande Ligne, pour un montant total de 78 065,00\$ (taxes en sus).

5.6 Ruisseau Barbotte - branche 7 - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

5.6.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 7 du ruisseau Barbotte située en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

5.6.2 Octroi de contrat

Un rapport d'ouverture de soumissions prévue le 6 mai 2015 sera déposé aux membres du conseil le 13 mai 2015 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

CAPV2015-05-05

5.7 Rivière du Sud, branches 66 et 69 - Municipalités de Saint-Sébastien, Henryville et Venise-en-Québec

5.7.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 66 et 69 de la rivière du Sud situées en les municipalités de Saint-Sébastien, Henryville et Venise-en-Québec.

5.7.2 Octroi de contrat

Un rapport d'ouverture de soumissions prévue le 6 mai 2015 sera déposé aux membres du conseil le 13 mai 2015 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

5.8 Avis de fin de mandat

Le directeur général soumet que M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. ne prendra plus de mandat à compter du mois prochain, en conséquence, il finalisera l'ensemble de ses mandats d'ici la fin 2016.

Le directeur général soumet qu'un cahier de charges est en procédure de rédaction afin d'obtenir les services d'une firme externe.

6.0 VARIA

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1686-05-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 5 mai 2015.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier